



Cfdt:

**Vous venez d'adhérer
à la Confédération française démocratique
du travail !**

Vous avez rejoint la **première organisation
syndicale de travailleurs et de travailleuses**,
que ce soit en nombre d'adhérentes
et d'adhérents ou de résultats aux élections
professionnelles.

**Notre objectif est de défendre et d'améliorer le
quotidien de chacun et chacune au travail.** Nous
sommes présents dans tous les secteurs
professionnels, du privé et du public
et dans tous les territoires.

Vous pouvez bénéficier dès à présent
de l'accompagnement et du soutien
de notre réseau militant ainsi que de nombreux
services mis en place par la CFDT.

Votre livret d'accueil et ses mises à jour
sont aussi disponibles en ligne sur
<https://www.cfdt.fr/bienvenue-a-la-cfdt>

SOMMAIRE

BIENVENUE À LA CFDT !	4
Être adhérent ou adhérente à la CFDT c'est...	
Avoir une équipe à vos côtés	5
Avoir accès à tous les services CFDT	6
Être défendu-e et protégé-e grâce à la Cnas	7
Bénéficier d'un espace adhérent en ligne personnalisé	8
Rester informé-e grâce à nos publications et nos réseaux sociaux ..	9
Être représenté-e à tous les niveaux de l'entreprise et de l'administration	11
En résumé, être acteur ou actrice de votre vie professionnelle et dans la vie de votre syndicat	14
Comment fonctionne la CFDT ?	15



© Virginie de Galzain

Comme des milliers de travailleurs et de travailleuses chaque année, vous avez rejoint la CFDT. **Bienvenue à vous !**

Grâce à tou·tes ses adhérentes et ses adhérents, présent·es dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activité, en étant à l'écoute de leurs attentes et de leurs difficultés, la CFDT peut parler au nom de l'ensemble des travailleurs.

Elle le fait avec d'autant plus de force que, depuis 2018,

la CFDT est la première organisation syndicale tous secteurs confondus. Ce résultat est le fruit du travail et de l'engagement des militantes et des militants de la CFDT et le reflet de la confiance que les travailleurs et les travailleuses leur accordent pour améliorer leurs conditions de travail.

Désormais, vous pouvez compter sur la CFDT et sur tout son réseau pour vous défendre en cas de difficultés. En rejoignant la CFDT, vous allez aussi pouvoir vous exprimer grâce à vos élu·es CFDT ; ils sont là pour vous représenter auprès de votre employeur ou de la direction de votre établissement. **Ensemble, vous pourrez agir sur les nombreux sujets qui vous concernent directement : les conditions de travail, les rémunérations, l'égalité femmes-hommes, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle** ... Si vous le souhaitez, vous pourrez également prendre vous-même des responsabilités militantes sur votre lieu de travail, sur votre territoire ou dans votre syndicat.

À la CFDT, vous trouverez toujours une oreille attentive. Vous pourrez proposer des sujets de débat et alimenter notre réflexion pour construire de nouvelles revendications. Vos idées sont les bienvenues ! Avec d'autres adhérentes et d'autres adhérents CFDT, vous pourrez aussi organiser des actions sur les sujets qui vous tiennent à cœur. **Ensemble nous serons plus forts.**

Solidarité syndicale,

Marylise LÉON,
Secrétaire générale

BIENVENUE À LA CFDT !

Être adhérent ou adhérente à la CFDT, c'est bien sûr bénéficier de tout le réseau et de l'expertise des militantes et militants CFDT pour me conseiller, m'accompagner, m'aider et me guider :

- dans mon parcours professionnel, de mes conditions de travail à ma rémunération, de mes relations avec ma hiérarchie à mes difficultés dans l'entreprise, de mes opportunités de carrière à mes droits à la formation, etc.,
- mais aussi sur des sujets tels que mon logement, ma sécurité sociale, ma retraite, et plus encore !

Être adhérent ou adhérente à la CFDT, c'est pouvoir agir, m'engager et militer via les enquêtes et les grandes consultations CFDT, comme « **Parlons engagement** » ou « **Parlons travail** ». C'est aussi pouvoir agir sur d'autres aspects que le travail, avec d'autres, par exemple dans le **Pacte du pouvoir de vivre**. Avec cette alliance d'organisations de la société civile partageant nos valeurs, la CFDT porte des propositions pour un modèle de société qui fait converger les questions sociales, environnementales, économiques et démocratiques. Je peux m'y associer pour agir à mon niveau.

Être adhérent ou adhérente à la CFDT, c'est donner du poids à mon syndicat dans les négociations et concertations, qu'elles soient locales ou nationales, pour défendre le droit de tous les salarié-es.

Être adhérent ou adhérente à la CFDT, c'est aussi avoir accès à une offre de services personnalisée et multicanale d'assurances, de publications, de formations, d'accompagnements, etc., incluse dans le prix de mon adhésion.

ÊTRE ADHÉRENT OU ADHÉRENTE À LA CFDT, C'EST AVOIR UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS

À la CFDT, je vis un syndicalisme de terrain, accompagné-e de militantes et de militants qui font le même métier que moi, dans ma région, et qui viennent à ma rencontre pour s'engager à mes côtés.

En tant qu'adhérente ou adhérent, je suis affilié-e au sein d'un syndicat regroupant tous les salarié-es d'un même secteur professionnel et d'un même territoire, quels que soient leur catégorie, leur entreprise ou établissement.

Au sein des entreprises et des établissements, les militantes et militants de la CFDT revendiquent et construisent des droits spécifiques et veillent à leur mise en œuvre. C'est parfois avec des choses très simples que l'on peut changer la situation ensemble.

Les militantes et militants de la CFDT sont présents partout où se construisent les droits des salarié-es, à tous les niveaux :

- sur le lieu de travail,
- dans les instances paritaires, qu'elles soient locales, régionales ou nationales,
- dans tous les espaces de concertation et de négociation, que ce soit avec l'employeur ou l'État.

En tant qu'adhérent ou adhérente CFDT, désormais :

- je peux être consulté-e sur les revendications, l'action syndicale, la signature d'un accord sur le temps de travail, l'augmentation annuelle des salaires, la grille des classifications, etc. ;
- j'ai la parole sur les orientations de la CFDT par l'intermédiaire du syndicat professionnel auquel j'adhère ;
- je suis associé-e aux choix de candidates et de candidats aux élections professionnelles ;
- je peux partager des moments conviviaux avec d'autres adhérentes et adhérents et découvrir le réseau CFDT de ma région. Selon le syndicat dont je dépends, je peux être convié-e à :
 - une réunion « Bienvenue à la CFDT »,
 - des afterworks pour échanger en toute convivialité,
 - des ateliers thématiques pour aborder les sujets qui me concernent,
 - tout autre évènement de proximité organisé dans ma région.

Nos équipes vous accueillent et vous accompagnent dans votre entreprise ou votre établissement, ou dans votre point d'accueil de proximité CFDT.

Retrouvez toutes nos coordonnées selon votre région et/ou votre secteur d'activité sur <https://www.cfdt.fr/contact>.

ÊTRE ADHÉRENT OU ADHÉRENTE À LA CFDT, C'EST AVOIR ACCÈS À TOUS LES SERVICES CFDT INCLUS DANS VOTRE COTISATION...

À la CFDT, la cotisation c'est services compris !



Réponses à la carte : votre service d'accueil téléphonique

Le numéro de téléphone réservé à tous les adhérentes et adhérents de la CFDT : 09 69 39 19 39 (non surtaxé), accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h. Vous pouvez y poser toutes vos questions liées au droit du travail (congrés payés, horaires de travail, télétravail, etc.), à votre vie professionnelle (formation, mutation, etc.) ou personnelle (déménagement, divorce, etc.).

Avec Réponses à la carte, **il y a toujours quelqu'un à votre écoute**, pour vous répondre immédiatement ou vous orienter vers nos réseaux de militantes et militants de proximité.

Réponses à la carte, c'est aussi un accès 7 jours sur 7, 24h/24h, en remplissant un formulaire depuis votre espace adhérent sur monespace.cfdt.fr.

Les petites annonces : un service gratuit d'offres de location de vacances, de vente et de location immobilières... entre adhérentes et adhérents CFDT, réservé exclusivement aux particuliers. Déposez la vôtre !



Avantages & moi : la billetterie loisirs et culture à tarifs réduits **pour les salarié-es des petites entreprises** (moins de 11 salarié-es) **et du particulier employeur**, en partenariat avec UP.



MaFormation CFDT en 1 clic ! Sur notre plateforme multimodale d'e-learning, vous pouvez bénéficier d'une « **Formation accueil** » pour découvrir la CFDT, son fonctionnement, et vous repérer au sein de nos différentes structures. Puis, selon votre niveau d'engagement au sein de notre organisation, et selon vos vœux, notre « parcours formation » vous offre la possibilité de monter en compétences dans de bonnes conditions : formations pour mieux comprendre la CFDT, formations pour mieux exercer son mandat, formations thématiques, etc.

ÊTRE ADHÉRENT OU ADHÉRENTE À LA CFDT, C'EST ÊTRE DÉFENDU-E ET PROTÉGÉ-E GRÂCE À LA CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE (CNAS) !

La Cnas est financée par une partie des cotisations des adhérentes et adhérents CFDT. En cas de coup dur, elle fait face à vos côtés !

Le soutien juridique

Grâce à ce service, vous n'êtes plus seul-e face à votre employeur. Si vous devez faire face à un conflit individuel au travail, votre syndicat pourra vous proposer une défense gratuite par un défenseur ou une défenseure syndical-e pour vous représenter, ou, en cas de saisie d'une juridiction, une aide financière forfaitaire pour recourir à un avocat ou une avocate.

La prestation grève

Elle permet de compenser votre perte de salaire en cas de mobilisation. La CFDT est la seule organisation syndicale française à disposer d'une « caisse de grève » permanente et provisionnée, par et pour ses adhérentes et adhérents. En cas de retenues de salaire pour fait de grève, elle vous aide financièrement à hauteur de 7,70 €/heure (valeur 2023) dès 6h45 de grève pour les salarié-es à temps plein (sinon au prorata).

Les assurances

- **L'assurance vie professionnelle :** vous êtes couvert-e par une assurance vie professionnelle souscrite auprès de la Macif. Celle-ci permet de prendre en charge une assistance juridique individuelle devant une juridiction pénale, civile ou administrative, si vous êtes mis en cause par un tiers (autre que votre employeur ou employeuse) dans le cadre de votre activité professionnelle.
- **L'assurance vie syndicale :** cette assurance couvre les militantes et militants CFDT en cas de dommage corporel lors leur activité syndicale. Il s'agit d'une couverture type « accident du travail » (décès, invalidité, rapatriement, frais de traitement, perte de salaire) couvrant les risques physiques **dans le cadre de l'action militante.**

L'aide aux victimes de répression syndicale

Si vous subissez une perte de revenus liée à votre activité syndicale à la suite d'une mise à pied, d'heures de délégation non indemnisées, ou d'un licenciement, vous pouvez prétendre à une aide financière de la Cnas ou une aide au reclassement.

Retrouvez l'ensemble de ces services sur <http://www.cfdt.fr/noservices>

Votre fédération, votre union régionale ou votre syndicat peuvent vous proposer d'autres services et d'autres outils : n'hésitez pas à visiter leur site internet ou à les joindre pour en connaître le détail. Trouvez leurs coordonnées sur le site CFDT.fr dans la rubrique **Nos contacts** (<https://www.cfdt.fr/contact>).

ÊTRE ADHÉRENT OU ADHÉRENTE À LA CFDT, C'EST BÉNÉFICIER D'UN ESPACE ADHÉRENT PERSONNALISÉ EN LIGNE...

Tous vos services CFDT sont accessibles depuis votre Espace adhérent. Pour l'activer, c'est simple et immédiat.

- Rendez-vous sur monespace.cfdt.fr.
- Saisissez votre numéro personnel d'adhérent ou adhérente (NPA) à 10 chiffres, sans espace, ou l'adresse e-mail que vous nous avez transmise lors de votre adhésion*.
- Si vous n'arrivez pas à activer votre compte la première fois, n'hésitez pas à visionner la vidéo tutorielle ou à lire le tutoriel accessible sur monespace.cfdt.fr.

En vous connectant sur votre ESPACE ADHÉRENT, vous accédez directement à :

- vos services présentés pages 6, 7 et 8 ;
- **un espace à destination des militantes et militants CFDT** sur lequel vous trouverez des fiches pratiques, des ressources documentaires et des espaces d'échanges avec d'autres militantes et militants du privé et du public **sur le site de l'ARC** (Accompagnement, ressources, conseil) ;
- **des espaces de travail et d'échanges** sur des thématiques particulières (TPE, transition écologique, etc.) ;
- **la gestion** de votre cotisation, de vos informations personnelles, et le téléchargement de votre attestation fiscale ;
- **notre kiosque** (voir page ci-dessous et page suivante) dans lequel vous trouverez les publications de la Confédération, de certaines unions régionales interprofessionnelles, fédérations et/ou des unions confédérales ;
- **vos informations professionnelles**, notamment celles de votre champ professionnel et régional, celles concernant votre syndicat et, si vous êtes élu-e ou mandaté-e, celles concernant vos mandats syndicaux.

Le saviez-vous ? Votre cotisation CFDT bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% ou est déductible de vos frais réels.

<https://www.cfdt.fr/sinformer/dossier-impots/toutes-les-reductions-et-credits-dimpots>

ÊTRE ADHÉRENT OU ADHÉRENTE À LA CFDT, C'EST RESTER INFORMÉ-E GRÂCE À NOS PUBLICATIONS ET NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Actualités sur vos droits, sur une nouvelle loi, sur votre profession, sur les initiatives et les prises de position de votre syndicat, etc., retrouvez les informations CFDT en papier ou en ligne !



Tous les mois, vous recevez CFDT Magazine dans votre boîte à lettres !

Dans le « **Mag** », explorez nos rubriques pour suivre l'actualité sociale et professionnelle en France, en Europe ou dans le monde. Dans le « **Dossier** », décryptez et analysez avec nous le sujet saillant du moment : retraites, violences sexistes et sexuelles au travail, temps de travail, etc. Suivez nos équipes et leurs actions « **Sur le terrain** » et découvrez ce qui se passe ailleurs et, parfois, autrement. Dans « **L'invité du mois** », allez

à la rencontre d'une personnalité engagée du cinéma, de la presse, de la chanson, etc. Retrouvez CFDT Magazine sur : <https://www.cfdt.fr/cfdt-magazine>

Consultez votre actualité hebdomadaire sur [Syndicalismehebdo.fr](https://www.syndicalismehebdo.fr)

Chaque semaine, recevez dans votre boîte mail toute l'actualité chaude sur l'emploi, la vie au travail, la protection sociale, les fonctions publiques, l'international, etc., et, bien sûr, des reportages inédits sur nos équipes.

Abonnez-vous gratuitement à Syndicalisme Hebdo sur :

<https://www.syndicalismehebdo.fr/connexion>

* Si vous avez adhéré après septembre 2021, votre espace adhérent est activé automatiquement.

Accédez à l'essentiel sur **CFDT.FR**

Régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité sociale, législative et syndicale, CFDT.fr regorge d'informations sur tous les sujets du travail (réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites, égalité femmes/hommes, transition écologique, etc.), et aussi de vidéos et de documents téléchargeables.

Vous pouvez aussi vous abonner à notre **newsletter hebdomadaire**. Une fois par semaine, vous recevrez les toutes dernières actualités, informations juridiques, interviews, communiqués de presse et outils de communication.

Abonnez-vous à la newsletter CFDT sur www.cfdt.fr (inscrivez-vous en bas de la page d'accueil).

Suivez-nous aussi en direct sur nos réseaux sociaux

Pour être toujours là, avec vous, et là où ça bouge, la CFDT est présente sur :



Instagram

https://www.instagram.com/cfdt_officiel/?hl=fr



Facebook

<https://www.facebook.com/la.CFDT>



BlueSky

<https://bsky.app/profile/cfdt.fr>



LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/cfdt/posts/?feedView=all>



Threads

https://www.threads.net/@cfdt_officiel



TikTok

https://www.tiktok.com/@la_cfdt

ÊTRE ADHÉRENT OU ADHÉRENTE À LA CFDT C'EST ÊTRE REPRÉSENTÉ-E À TOUS LES NIVEAUX DE L'ENTREPRISE ET DE L'ADMINISTRATION

**Désormais, vous allez pouvoir vous exprimer :
vos représentantes syndicales et vos représentants syndicaux
CFDT sont là pour porter votre voix auprès de votre employeur
ou de la direction de votre établissement.**

Vous travaillez dans une entreprise du secteur privé :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, **le Comité social et économique (CSE) est l'unique instance représentative du personnel** (au lieu de trois auparavant). Obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 11 salarié-es, ses membres sont élus pour une durée maximale de 4 ans.

Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des salarié-es, il permet ainsi la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions. Il peut aussi faire toutes propositions à l'employeur, de nature à améliorer les conditions et la qualité de vie au travail, et de garanties collectives, dans l'entreprise.

Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salarié-es (Très petites entreprises ou TPE) ou vous êtes salarié-e du particulier employeur (assistant ou assistante maternel-le, aide à domicile, etc.) :

La CFDT vous représente dans les Commissions régionales dédiées à votre profession, **CPRIA pour l'artisanat (Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat)**, **CPRPL pour les professions libérales (Commission paritaire régionale des professions libérales)** et **CPRI (Commission paritaire régionale interprofessionnelle)** pour toutes les autres professions. Ce sont des espaces de concertation et de dialogue entre salarié-es et employeurs et employeuses en matière d'emploi, de formation, de santé au travail et d'égalité professionnelle.

Vous êtes agent ou agente ou contractuel-le de la fonction publique :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Comité technique (CT) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont remplacés par :

- le Comité social d'administration (CSA) pour la Fonction publique d'État (FPE)
- le Comité social territorial (CST) pour la Fonction publique territoriale (FPT)
- le Comité social d'établissement (CSE) pour la Fonction publique hospitalière (FPH)

Le CSA, le CST et le CSE sont des **instances consultatives**. Y siègent les représentants et représentantes du personnel élus par les agentes et agents (titulaires, stagiaires et contractuel·les de droit public).

Ils peuvent être notamment consultés sur le fonctionnement et l'organisation des services, les lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines, l'échelonnement indiciaire, les régimes indemnitaires, le plan de formation, en cas de restructuration d'un service, les orientations stratégiques en matière d'action sociale et d'aides à la protection sociale complémentaire, les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service, les questions de temps de travail, de Compte épargne-temps (CET), etc.

Au sein de ces comités, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est créée et consultée sur tous documents se rattachant à ses missions : visites de l'inspecteur santé et sécurité du travail, rapport annuel établi par le médecin du travail, analyse des risques, protection de la santé, hygiène, sécurité des agentes et agents dans leur travail, organisation du travail, télétravail, déconnexion et dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, amélioration des conditions de travail, etc.

Les Commissions administratives paritaires (CAP) pour les personnels titulaires et les Commissions consultatives paritaires (CCP) pour les agentes et agents contractuel·les, traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles (titularisation, licenciement, mutation, etc.).

Être adhérent ou adhérente à la CFDT c'est avoir la garantie d'être toujours respecté·e, écouté·e et défendu·e.
Accueillir un adhérent ou une adhérente de plus, c'est avoir la capacité de peser plus.

NOS RÉSEAUX CFDT DÉDIÉS

POUR LES CADRES : l'Union confédérale des cadres (UCC-CFDT Cadres) fédère les cadres adhérentes et adhérents CFDT des secteurs privés et publics. Elle les représente, porte leur voix, défend leur statut et leurs droits.

POUR LES AGENTES ET AGENTS DES FONCTIONS PUBLIQUES : l'Union des fédérations de la fonction publique et assimilés (Uffa-CFDT Fonctions publiques)

fédère les 10 fédérations des agentes et agents publics et assimilés, les représente, porte leur voix et défend leur statut et leurs droits.

POUR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES INDÉPENDANTS, AUTO-ENTREPRENEUR·ES, À TEMPS PLEIN OU EN COMPLÉMENT D'UN EMPLOI SALARIÉ (SLASHERS) : Union-indépendant, dont la CFDT est membre fondateur, est la plateforme revendicative qui écoute, rassemble et défend les travailleurs et travailleuses indépendants à multiples statuts. Elle propose aussi une offre de services spécifiques pour ses adhérentes et adhérents. Si vous êtes déjà adhérent ou adhérente CFDT, rejoindre Union ne vous coûte que 5 euros/an.

<https://www.union-independants.fr/>

... ET À L'HEURE DE LA RETRAITE ?

Une fois à la retraite, continuez d'adhérer : l'Union confédérale des retraités CFDT (UCR-CFDT Retraités) vous accompagne dans la préparation de votre retraite, vous propose une complémentaire santé, des loisirs, et porte vos revendications devant le gouvernement.

EN RÉSUMÉ, ÊTRE ADHÉRENT OU ADHÉRENTE À LA CFDT, C'EST ÊTRE ACTEUR OU ACTRICE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE ET DANS LA VIE DE VOTRE SYNDICAT !

Rejoindre la CFDT, c'est choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous devenez acteur ou actrice de votre vie professionnelle.

En la rejoignant par votre adhésion, vous contribuez à la renforcer. C'est grâce à ses adhérentes et adhérents que la CFDT est légitime pour s'exprimer au nom de toutes les travailleuses et travailleurs.

En participant aux débats et aux actions proposées par votre syndicat sur votre lieu de travail, vous agissez sur la vie de votre entreprise et sur votre avenir professionnel.

En votant aux élections professionnelles pour élire vos représentantes et représentants, ceux qui vous défendront et obtiendront des avancées concrètes pour améliorer votre vie quotidienne, vous renforcez le syndicalisme et la défense de tous et toutes, au travail comme à la retraite, en études comme au chômage.

En vous présentant aux élections professionnelles, si vous souhaitez aller plus loin dans votre engagement, vous porterez plus haut la parole de vos collègues.

Si la CFDT ne manque pas d'ambitions pour tous et toutes, avec chacun et chacune d'entre vous, elle a une chance de plus de les concrétiser.

Coordonnées de mon syndicat :

Une question ? Besoin d'un éclairage ? N'hésitez pas à nous contacter !

<https://www.cfdt.fr/contact>

COMMENT FONCTIONNE LA CFDT ?

1^{ER} SYNDICAT DE FRANCE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

1^{ER} SYNDICAT EN FRANCE EN NOMBRE D'ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS

Forte de plus de 600 000 adhérentes et adhérents, et de dizaines de milliers de militantes et militants engagés à vos côtés, elle est présente sur l'ensemble des territoires et des secteurs professionnels.

Les plus de 600 000 adhérentes et adhérents de la CFDT, à quasi-parité avec 50,9 % de femmes et 49,1 % d'hommes, sont rattachés à **un syndicat professionnel** ①, qui couvre un champ professionnel sur un territoire. Il est lui-même rattaché à une **fédération professionnelle** au plan national et à une **union régionale interprofessionnelle** au niveau territorial. Si l'adhérent ou l'adhérente est à la retraite, elle ou il sera rattaché-e à l'**Union territoriale des retraités (UTR)** ② de son département, elle-même rattachée à l'**Union confédérale des retraités (UCR)** ⑤. Lorsqu'il y a au moins deux adhérentes ou adhérents dans une même entreprise, le syndicat professionnel peut créer une section syndicale d'entreprise.

15 fédérations professionnelles ③ représentent au niveau national tous les syndicats d'une industrie ou d'un secteur d'activité :

- Fédération générale de l'agroalimentaire (CFDT Agri Agro)
- Fédération banques et assurances (FBA ou CFDT Banques et assurances)
- Fédération de la chimie et de l'énergie (FCE ou CFDT Chimie Énergie)
- Fédération CFDT communication conseil culture (F3C CFDT)
- Fédération nationale construction bois (FNCB ou CFDT Construction Bois)
- Fédération des établissements et arsenaux de l'État (FEAE ou CFDT Défense)
- Fédération générale de la métallurgie et des mines (FGMM ou CFDT Métallurgie)
- Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale (Sgen CFDT)
- Fédération formation et enseignement privés (FEP ou CFDT Formation et enseignement privés)
- Fédération nationale Interco (Intérieur et collectivités locales ou CFDT Interco)
- Fédération finances et affaires économiques (CFDT Finances)
- Fédération protection sociale, travail, emploi (PSTE ou CFDT Protection sociale Travail Emploi)
- Fédération des services de santé et des services sociaux (CFDT Santé Sociaux)
- Fédération des services (CFDT Services)

- Fédération générale des transports et de l'environnement (FGTE ou CFDT Transports Environnement)

Chaque fédération **œuvre et représente les intérêts collectifs des champs professionnels** qu'elle couvre. Elle négocie et signe des accords et des conventions collectives au niveau national.

Elle **représente les syndicats** qui la composent, organise les revendications, et **coordonne les actions en entreprise**. Les fédérations sont représentées au sein du **Conseil national confédéral (CNC)** ⑨ qui se réunit régulièrement et présentent des candidates et candidats à l'élection au **Bureau national (BN)** ⑦.

13 unions régionales interprofessionnelles ④ ou « URI CFDT » - une par région administrative - regroupent tous les syndicats de toutes les professions d'une région. Au sein d'une région, les Unions départementales (UD), Unions locales (UL), ou Unions territoriales interprofessionnelles (UTI) sont des structures qui assurent la proximité avec les adhérentes et adhérents.

- URI CFDT Auvergne-Rhône-Alpes (URI Aura)
- URI CFDT Bourgogne-Franche-Comté (URI BFC)
- URI CFDT Bretagne
- URI CFDT Centre
- URI CFDT Corse
- URI CFDT Grand-Est
- URI CFDT Hauts-de-France (URI HDF)
- URI CFDT Île-de-France (URI IDF)
- URI CFDT Normandie
- URI CFDT Nouvelle-Aquitaine
- URI CFDT Occitanie
- URI CFDT Pays-de-la-Loire
- URI CFDT Provence-Alpes-Côtes-d'Azur (URI Paca)

Chaque URI **agit** pour résoudre les **problèmes, créer des droits communs à une région**, en matière d'**emploi** et de **formation professionnelle**, de **lutte contre l'exclusion, de protection sociale** et d'amélioration des équipements collectifs. Elle **coordonne l'action des syndicats et représente la CFDT dans les institutions régionales** (Conseils économique, social, régional, etc.). Les URI siègent au Conseil national confédéral et présentent des candidates et des candidats à l'élection au Bureau national.

3 Unions ⑤ : l'Union confédérale des cadres (**UCC, ou CFDT Cadres**), l'Union confédérale des retraités (**UCR, ou CFDT Retraités**), et l'Union des fédérations de la fonction publique et assimilés (**UFFA, ou CFDT Fonctions publiques**) siègent au Conseil national confédéral (CNC) ⑨ et pour l'UCC et l'UCR présentent un candidat ou une candidate à l'élection au Bureau national ⑦.

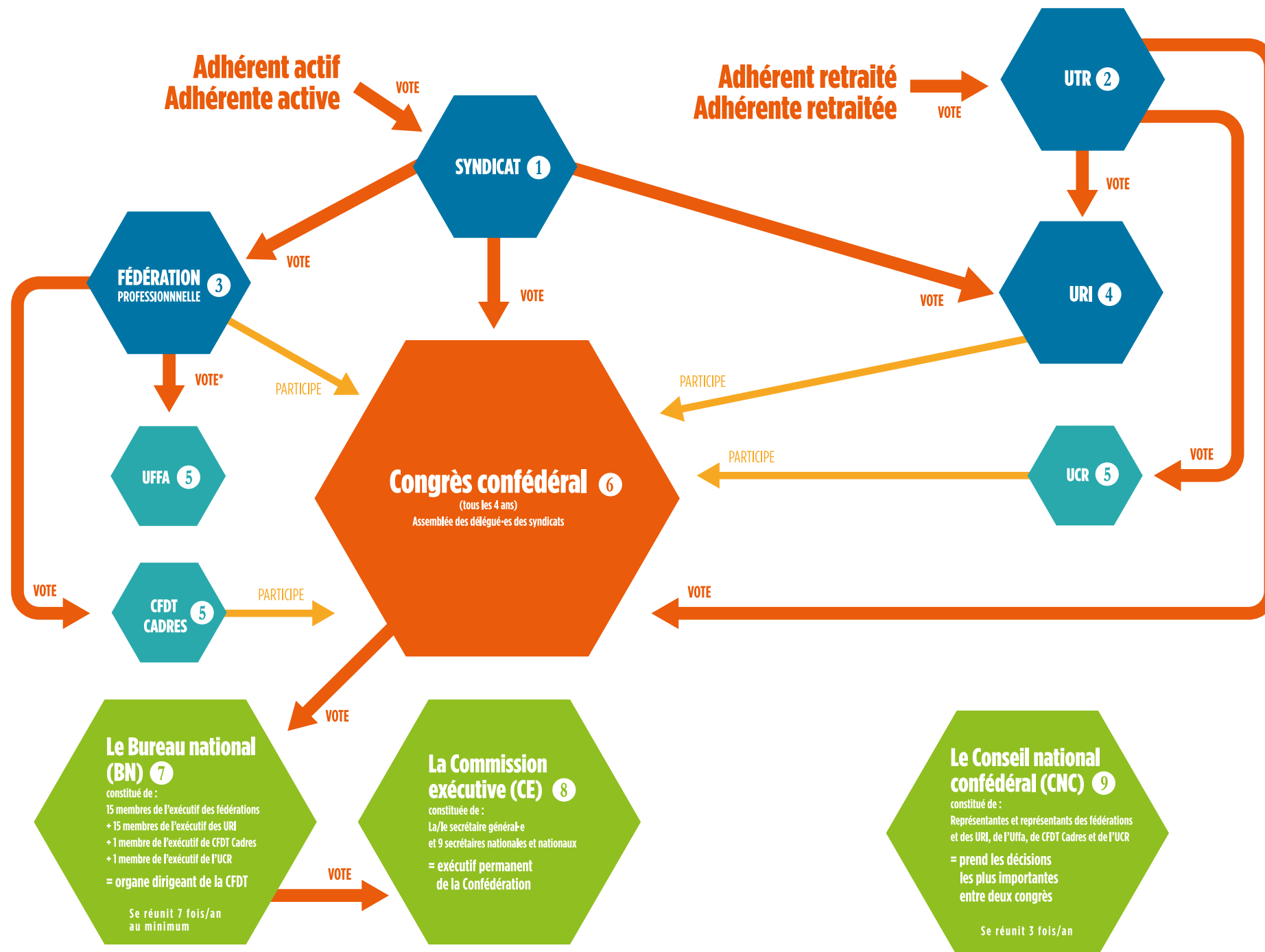
Les syndicats se réunissent tous les 4 ans en **Congrès confédéral** ⑥. Ils y dressent le bilan de l'activité du Bureau national des quatre années écoulées, via l'adoption du rapport d'activité et débattent et votent le plan de travail des quatre années à venir par l'adoption de la résolution générale.

Ils élisent aussi le **Bureau national (BN)** ⑦, l'organe décisionnel de la CFDT, dont les membres sont issus des fédérations, des URI, de la CFDT Cadres et CFDT Retraités. **Le BN se réunit 7 fois par an.**

Le Bureau national ⑦ élit à son tour, en son sein, les membres de la **Commission exécutive confédérale** ⑧ (**CE**) parmi lesquels sont désigné·es la ou le secrétaire général·e, la ou le secrétaire général·e adjoint·e, le trésorier ou la trésorière. C'est l'exécutif permanent de la Confédération et son porte-parole devant le gouvernement.

Le Conseil national confédéral (CNC) ⑨, entre deux Congrès, contrôle l'action du Bureau national ⑦, recueille l'avis des organisations de la CFDT et délibère sur les grands sujets qui concernent la Confédération. Il est composé de représentantes et représentants de toutes les fédérations ③, URI ④ et unions confédérales ⑤ (UCC, Uffa et UCR). Il se réunit trois fois par an.

Voir le schéma pages suivantes pour retrouver les numéros des reports.



*Seules les fédérations comptant des fonctionnaires et contractuel-les votent.



CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, boulevard de la Villette

75955 PARIS CEDEX 19

Tél. : 01 42 03 80 00

CFDT.FR